

27.05.2011 - 09:00 Uhr

Discrimination salariale à l'encontre des femmes Les entreprises doivent respecter une fois pour toutes la loi !

Bern (ots) -

Malgré 30 ans d'article constitutionnel sur l'égalité des salaires et 15 ans de loi sur l'égalité entre femmes et hommes, celles-ci ne sont que peu intégrées dans le monde du travail et - contrairement à ce que prévoit la loi - restent discriminées au plan des salaires, même lorsqu'elles exercent une activité de valeur égale. Il faut enfin que cela change, exige l'Union syndicale suisse (USS).

Que cette discrimination se soit même aggravée ces dernières années est particulièrement inquiétant, a déclaré Paul Rechsteiner, le président de l'USS, lors d'une conférence de presse de cette dernière et de ses syndicats. « Il y a deux ans, une tentative visant à supprimer cette discrimination inacceptable à l'encontre des femmes a été mise en place sous la forme d'un projet innovant pour la Suisse : le « Dialogue sur l'égalité des salaires ». Bien que les faitières des employeur(e)s et des salarié(e)s aient déployé des efforts soutenus dans ce cadre, les résultats obtenus à ce jour sont décevants. » Mais si rien ne change, « des mesures étatiques et légales plus efficaces seront nécessaires pour faire appliquer le droit. Nous pensons ici d'abord à des autorités dotées de compétences en matière d'investigation et d'intervention, comme le mentionnaient, en 2006, les auteur(e)s de l'évaluation de l'efficacité de la loi sur l'égalité. » Et d'appeler la majorité du Conseil fédéral à « contribuer énergiquement à mettre fin, une fois pour toutes, au scandale perdurant d'une inégalité de salaire qui viole la Constitution. »

La secrétaire centrale de l'USS en charge des questions féminine, Christina Werder, a critiqué le fait qu'aujourd'hui, seulement dix entreprises et deux administrations ont participé au Dialogue sur l'égalité des salaires : « C'est aussi la raison pour laquelle, le 14 juin prochain, nous ferons pression publiquement à partir de la base, à l'occasion d'une journée nationale d'action et de grève. Notre but : il faut qu'une fois pour toutes, l'égalité des salaires fasse un pas énergique en avant. »

La vice-présidente de l'USS et membre du comité directeur du syndicat Unia, Vania Alleva, a aussi cloué au pilori le désintérêt patronal pour ce dialogue. Dans l'industrie des machines, a-t-elle rappelé, la discrimination salariale à l'encontre des femmes se monte encore à 14,2 %, dans le commerce de détail à 11,1 %, dans l'industrie alimentaire à 12,8 % et dans les banques ainsi que les assurances à 8,7 %. Cela, pour conclure que : « les employeurs réfractaires au Dialogue refusent visiblement d'adapter les salaires des femmes. Car l'égalité salariale a un prix. Parmi les exceptions positives, on peut citer Tornos dans l'industrie des machines, Audemars Piguet dans l'industrie horlogère ou Mc Donald's dans l'hôtellerie-restauration, qui ont décidé de participer au Dialogue sur l'égalité des salaires. »

Pour sa part, le Syndicat du personnel des transports (SEV) revendique que d'abord les grandes entreprises collaborent au sein de ce Dialogue. « Les CFF déclarent (qu'ils) sont prêts à envisager et à régler de manière contraignante une participation au dialogue sur l'égalité des salaires après l'introduction de leur système salarial. », a informé le président du SEV et vice-président de l'USS, Giorgio Tuti. Le SEV a aussi écrit dans ce sens au BLS et à la Rhätische Bahn, des entreprises dont il rencontrera les directions le 14 juin, à l'occasion de la journée nationale de grève et d'action, pour leur demander oralement de participer à ce Dialogue. Ensuite, les petites entreprises régionales seront abordées et seront sans doute plus faciles à motiver si les grandes entreprises leur montrent l'exemple.

Le Syndicat des médias et de la communication (syndicom) a pu annoncer un succès dans ce domaine avec la Poste qui a participé à ce Dialogue. Aucune correction n'y a été nécessaire. Syndicom a également persuadé Swisscom d'en faire autant. Les choses sont par contre plus ardues, selon Bernadette Häfliger-Berger, membre du comité directeur de syndicom, dans l'industrie graphique et les médias. Syndicom estime qu'il lui appartient également, à la faveur des actions du 14 juin, de convaincre d'autres entreprises de participer au Dialogue sur l'égalité des salaires.

Contact:

Christina Werder (079 341 90 01), secrétaire centrale de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.